

FIFA MARIE THÉRÈSE

**LA FEMME GABONAISE DANS
L'ESPACE PUBLIC :
PRÉSENCE OU ABSENCE ?**

**DOCUMENT PRODUIT DANS LE CADRE D'UN
TRAVAIL DE MI-SESSION**

PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

**COMME EXIGENCE DU COURS
« POUVOIR ET POLITIQUE EN AFRIQUE POL 4482-40 »**

**AU PROFESSEUR
M. JEAN-MARC ÉLA**

Montréal, 9 Mars 2005

*** * ***

**Publication en ligne par Gabon Solidarité Internationale
(www.gabsoli.org), Juin 2005**

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que son auteur.

Le présent document ne peut être ni reproduit ni utilisé pour usage commercial. Seule une utilisation personnelle est permise à condition d'indiquer la source.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1 SYSTÈME ÉDUCATIF ET L'INSTRUCTION DES FILLES.....	4
1.1 Accessibilité à l'éducation et le système éducatif	4
1.2 Mesures gouvernementales, rôle des parents et des élèves.....	6
1.3 Déperdition scolaire des jeunes filles et grossesses précoces.....	8
1.4 Irresponsabilité parentale, mentalités, traditions et cupidité des jeunes filles	8
2 DISCRIMINATION DE LA FEMME GABONAISE	11
2.1 Dans le code civil et pénal	11
2.2 L'emploi des femmes et leur revenu	12
2.3 Préjugés sexistes	13
2.4 Discriminées par le conjoint, emploi et revenu des femmes	14
3 IMPLICATION POLITIQUE ET SOCIALE.....	15
3.1 Femmes au cœur des décisions politiques.....	15
3.2 Femmes artistes et autres	16
3.3 Action sociale : associations de femmes.....	16
3.4 Défense des droits des femmes	17
CONCLUSION	18
BIBLIOGRAPHIE	20
Monographies	20
Internet.....	20

INTRODUCTION

La question du statut de la femme est un débat contemporain discuté partout dans le monde. On en parle, on en fait des hymnes, les femmes de tous les pays se sentent interpellées à prendre enfin part aux débats et aux enjeux qui concernent étroitement leur personne et leur devenir dans la société. Conscientes des maux qui ont longtemps minés leurs conditions dans le passé et dans bien des domaines actuels, les femmes se sont levées pour défendre leur droit en prenant la parole et en s'affirmant dans tous les secteurs d'activités. Comme pour montrer aux yeux du monde, que les préjugés, qui ont servi à leur assigner l'étiquette d'infériorité, de mineur, dénudée de toute capacité de réfléchir et d'assumer les mêmes responsabilités que les hommes, étaient et sont des utopies qui n'ont que trop détruit bien des vies. Cette révolution de la condition des femmes a embrasé toutes les couches sociales riches, pauvres, médias, artistes, littéraires, intellectuels, hommes, femmes et jeunes de tous les continents. Les conférences sont organisées, pour débattre de l'amélioration des conditions de vie des femmes, les lois sont ratifiées et modifiées par des États en faveur des femmes. Les actions sont menées (notamment par des organisations non gouvernementales et associations) pour lutter contre les stéréotypes sexuels, l'exclusion, la violence et la discrimination faites aux femmes. Les mouvements féministes traitent la question judicieusement, dénoncent tout abus et revendiquent l'accès des femmes à la sphère publique. En vue de favoriser leur insertion aux fonctions de prise de décisions de façon équitable, pour discuter des questions économiques, politiques et socioculturelles dont l'avenir d'un pays dépend.

Qu'en est-il des femmes gabonaises aujourd'hui libérées des chaînes qui empêchaient leur affirmation dans la sphère publique dans le passé? Quels sont les enjeux, s'ils en existent, qui heurtent leur action face à cette quête d'égalité entre hommes et femmes devenue cruciale? Les femmes au Gabon ne sont pas en marge de ce combat commun aux femmes du monde. Des mesures spéciales, visant l'instauration de l'égalité entre les deux sexes au Gabon, ont été prises par l'État ainsi que des programmes pour la promotion des femmes et la défense de leurs droits. Cependant, malgré les efforts menés, et les documents officiels prônant l'égalité et l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes au Gabon¹, la réalité sur le terrain est

¹Nations Unis: Convention **sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes**. Distribution générale 25 juin 2003. [En ligne] <http://www.aidh.org/femme/images/gabon.pdf> (consulté le 28 février 2005).

autre. Plusieurs femmes gabonaises demeurent exclues de l'espace public et sont victimes de discriminations sociales et des lois qui avantagent les hommes. Toutefois, en dépit de ces injustices, une infime minorité de femmes ont pu se démarquer en politique, en occupant des postes non négligeables dans le gouvernement, à la fonction publique tout comme au privé.

Dans le cadre de notre analyse, nous allons traiter en première partie, la question du système éducatif gabonais, et du niveau d'instruction des femmes par rapport aux hommes. Dans la deuxième, nous essayerons de montrer que la femme gabonaise est victime de discrimination au quotidien (au foyer, au travail et dans le code civil) afin de comprendre la limitation de leur nombre dans l'espace public. En troisième partie, on s'attardera sur l'implication politique et sociale des femmes au Gabon. Pour montrer qu'il existe, au-delà de cette catégorie de femmes au foyer, discriminées, pauvres et sans revenu, une autre catégorie de femmes gabonaises dynamiques intelligentes, riches et capables d'assumer des hautes responsabilités. On pourra de ce fait voir si la femme gabonaise est présente ou absente de l'espace public. On se demandera si les femmes gabonaises, elles-mêmes ne sont pas source de leur infortune? Et si elles ont réellement pris conscience du rôle indispensable qu'elles ont à jouer et peuvent jouer dans le développement politique, économique et social du Gabon voir de l'Afrique? Si elles se prenaient sérieusement en main, en faisant de leur intégration dans l'espace public un souci majeur.

1 SYSTÈME ÉDUCATIF ET L'INSTRUCTION DES FILLES

1.1 Accessibilité à l'éducation et le système éducatif

L'éducation est un secteur auquel le gouvernement gabonais accorde une importance considérable. La preuve est qu'il est inscrit dans la constitution gabonaise, une loi portant sur l'obligation des jeunes à se scolariser dès l'âge de 6 à 16 ans. Ce qui fait que l'éducation de base est obligatoire au Gabon, pour les garçons, aussi bien que les filles. Le système éducatif du Gabon s'inspire du modèle français comme dans la majorité des pays francophones avec quatre niveaux d'enseignement : Préscolaire, primaire, secondaire et le supérieur². Cependant seul

² Bongo Doit Partir – BDP pour un Gabon nouveau : Archives : Gabon. **Bilan commun des agences des Nations Unies au Gabon année 1998**. [En ligne]

http://www.bdp.gabon.org/articles/categories/France_gabon/archives/France_gabon-archives-1-1999.shtml-32k
(consulté le 23 février 2005) p.4.

l'enseignement primaire et secondaire est pris en charge par le gouvernement, le préscolaire quant à lui est dirigé par le privé. Toutefois, 9,6% des jeunes gabonais de 3 à 5 ans ont fréquenté la maternelle selon un recensement de 1993³. Ainsi, d'après le rapport d'étude sur l'enseignement supérieur au Gabon mené par Alain Mignot, la majorité de la population gabonaise a fait l'école primaire, c'est-à-dire qu'elle a une éducation de base (sait lire et écrire). On constate que 83% des femmes et 88% des hommes ont reçu au moins une instruction primaire⁴.

Toutefois, Mignot signale que le niveau d'instruction supérieure des femmes est faible par rapport à celui des hommes. Il est de 5,6% contre 15,6% chez les hommes, pour la tranche d'âge de 40-44 ans. Dans l'ensemble, il évalue le taux de scolarisation des 6 à 24 ans femmes et hommes comme suit :

Taux de scolarisation des 6 à 24 ans au Gabon (en %)

	Ensemble	Hommes	Femmes
6-15 ans	93,5	94,2	92,8
16- 20 ans	64,6	68,6	61,4
21-24 ans	35,5	39,6	31,0

Mais au-delà de ces résultats apparemment moins lamentables, il est important de souligner que le système éducatif primaire et secondaire gabonais présente des lacunes ; ces insuffisances se font sentir particulièrement sur les taux de réussite, lors des différents examens et dans les notes de passage en classe supérieure. Pour illustrer ces échecs : « On donnera trois exemples : **dans les classes du primaire**, le pourcentage de redoublement oscille, depuis 1973 (le phénomène n'est pas nouveau), entre **30 et 40%** ; en 2000, sur les 6742 candidats qui se sont présentés aux **épreuves du baccalauréat** du second degré, **38,36%** seulement ont obtenu leur diplôme ; et en **septième année de médecine**, alors que les échecs sont en principe exceptionnels, **50%** des étudiants inscrits en 2000 ont redoublé leur année »⁵. Le même auteur va pousser son analyse très loin en qualifiant le système éducatif gabonais de malade pour mettre l'accent sur l'ampleur des

³ ibid. p.5

⁴ Alain Mignot, **Rapport sur l'enseignement supérieur au Gabon** [En ligne]

<http://www.coimbra-group.be/acp/doc/Rapport%20Gabon.pdf> (consulté le 25 février 2005) p.2.

⁵ Idem.

échecs enregistrés en son sein. Il dira, [je cite] « *l'ensemble du système éducatif (primaire et supérieur souffre d'un mal profond). Celui-ci est en effet, marqué par des taux d'échec humainement et socialement intolérable* »⁶

Cependant, ce taux d'échec et de redoublement observable chez les élèves au Gabon peut sans doute s'expliquer par plusieurs facteurs. Toutefois, force est de reconnaître que le système d'enseignement gabonais en lui-même se porte très mal aussi. Cela peut s'expliquer tout d'abord, par les effectifs dans les salles de classes, et le nombre d'établissement accessible aux élèves. Un bilan des agents des Nations Unis au Gabon relève que « Dans les villes, ou l'insuffisance des structures de l'offre en éducation est particulièrement aiguë, on a souvent des classes surchargées (effectif moyen dans les classes d'écoles primaire publiques de Libreville variait en 1997 de 30 à 130 élèves) »⁷. Ensuite, il y a les conditions de travail des enseignants, le matériel mis à leur disposition, la quantité de manuels scolaires, le problème du transport pour les élèves, le trousseau scolaire, les méthodes d'enseignement, la qualité de l'enseignement et j'en passe. Puis il y a l'action de l'État ; combien investit-il dans ce domaine ? Quelles sont ses politiques, programmes et mesures mises en place pour remédier au mal de l'éducation au Gabon dans le contexte de la mondialisation ?

1.2 Mesures gouvernementales, rôle des parents et des élèves

Une étude de l'ONU montre par exemple que : « le ministère de l'éducation Nationale qui s'occupe de l'enseignement primaire et secondaire a reçu 1997, 3% du budget de l'Etat »⁸, 3% du budget c'est rien, c'est zéro à côté de ce qu'il y a à réaliser et à couvrir comme charge pour subvenir au manquement d'un secteur aussi vital que l'éducation: essentiel pour tout pays désireux de répondre aux défis de l'heure dans le contexte de la mondialisation.

Il est vrai que le gouvernement octroie des bourses d'études, aux élèves pour les aider et les encourager à bien travailler et à poursuivre leurs études supérieures. Au secondaire, la bourse est

⁶ Idem.

⁷ Bongo Doit Partir – BDP pour un Gabon nouveau : Archives : Gabon. **Bilan commun des agences des Nations Unies au Gabon année 1998.** [En ligne]

http://www.bdp.gabon.org/articles/categories/France_gabon/archives/France_gabon-archives-1-1999.shtml-32k (consulté le 23 février 2005).

⁸ Idem

attribuée aux élèves ayant obtenu une moyenne 10\20 et plus. Au supérieur ou à partir de l'université elle varie selon le pays et biens d'autres critères. Cela est un effort exceptionnel et louable, car le Gabon est un des rares pays en Afrique subsaharienne qui investit autant en bourse d'étude chaque année. Cependant, le revers de la médaille dans de telles dépenses est que les milliards de francs qui sortent ainsi des caisses gabonaises contribuent au développement d'autres pays alors que cet argent aurait pu servir à d'autre fin d'intérêt nationale, telle que la construction de plusieurs écoles publiques (primaires, secondaires), d'universités et de grandes écoles de formation digne de ce nom, pouvant former des cadres supérieurs, et encourager la recherche universitaire. Au Gabon, on compte à peine 3 universités (UOB USTM et USS)⁹ et quelques écoles supérieures dont l'instabilité est le maître mot : un jour en classe et un jour en grève pour des revendications, surtout à l'Université Omar Bongo où les étudiants se plaignent des conditions lamentables dans lesquelles ils étudient. Avec de telles conditions de travail et d'études, comment ne pas redoubler et échouer? Les autres responsables de ces échecs scolaires à moindre mesure sont les parents d'une part et les élèves eux-mêmes d'autre part. Les parents sont responsables lorsqu'ils assument mal leur rôle de premier éducateur des enfants. En ce sens qu'il est de leurs devoirs de veiller au suivi de leurs enfants, de les encourager au travail en contrôlant leurs exercices et en s'assurant de leur mettre dans les meilleures conditions de vie possible à la maison tout en leur montrant la nécessité d'aller à l'école et de réussir. Quant aux élèves, majeurs en particulier, il est de leur intérêt de prendre conscience que l'avenir de demain est entre leurs mains, et que pour conduire un pays ou révolutionner les choses dans le monde cela prend des hommes des femmes intelligents, talentueux et compétents.

Pour ne pas nous éloigner du cœur de notre sujet, nous allons revenir sur l'écart qui existe entre le niveau d'instruction des hommes et des femmes. La question du système éducatif abordée ci-haut valait la peine pour comprendre ce qui en est réellement de ce secteur et de voir où en sont les femmes.

⁹L'UOB c'est l'abréviation de Université Omar Bongo, USTM c'est Université des Sciences et Techniques de Masuku, et USS c'est l'abréviation de Université des Sciences de la Santé.

1.3 Déperdition scolaire des jeunes filles et grossesses précoces

Pour reprendre Mme Angélique Ngoma, ministre de la famille, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfance au Gabon : « l'accès à l'éducation est certes garanti à tous les Gabonais, sans distinction de sexe, mais il est regrettable que le taux de déperdition scolaire soit plus élevé chez les jeunes filles que chez les garçons. »¹⁰ Les statistiques et les différentes études sur ce sujet au Gabon, s'accordent à nous révéler que : le nombre de filles diminue des effectifs scolaires à mesure que le niveau d'étude augmente. Ainsi, selon une étude démographique et de la santé (EDSG) réalisée en 2000, avec la participation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) plus de 31% de filles atteignent le niveau supérieur contre 49% de garçons. »¹¹ Une autre étude réalisée par le comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, montre que : « Le taux de fréquentations des filles est de 100% au primaire, de 39,94% au premier cycle du secondaire, de 7,20% au second cycle et de 2,63% au cycle supérieur. »¹²

Ces écarts sont révélateurs que les femmes au Gabon ne sont pas totalement affranchies des chaînes du passé qui les relayaient aux simples rôles de femme au foyer et de mère. Cela veut dire que : parmi les causes en même de justifier le pourquoi de cette déperdition des jeunes filles à mesure que le niveau d'étude s'élève, celles qui les contraignaient à ne pas étudier autrefois y figurent encore aujourd'hui en plus du problème de pauvreté.

1.4 Irresponsabilité parentale, mentalités, traditions et cupidité des jeunes filles

Il y a le discours de certains parents à l'égard de leurs enfants qui consiste à dire différentes choses aux garçons et aux filles. Aux garçons, certains parents disent : « Tu es un homme, tu dois travailler, il ne faut pas suivre tes sœurs elles iront en mariage ». Un tel discours semble

¹⁰ Angélique Ngoma. « **Pour une discrimination positive** » Deuxième partie : Résumés des principales conclusions- Femmes et pauvreté. [En ligne]

http://www.Wildaf-ao.org/fr/IMG/pdf/synthèse_etats_FR-2.pdf (consultée le 7 février 2005)

¹¹ Ibid.p.11

¹² Nations Unies : Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Distribution générale 25 juin 2003. [En ligne] <http://www.aidh.org/femme/images/gabon.pdf> (consulté le 28 février 2005)

présumer que les filles peuvent ne pas travailler à l'école, elles ont le mariage comme deuxième alternative pour réussir et avoir la sécurité financière. Aux filles, certains parents disent : « Tu es une future femme, ta place est à la cuisine, tu n'as pas à prendre part aux activités des garçons, tu feras mieux d'aller aider ta mère à la cuisine, car si tu ne sais rien au foyer, aucun homme ne voudra de toi ». Dans la foulée d'un tel discours, certains considèrent que « les filles sont initiées aux différentes tâches dites féminines soit balayer la case, nettoyer les ustensiles et cuisiner. Dès l'âge de 6 ans, elles portent un bébé sur le dos. Elles font leur apprentissage en écoutant les fables et les devinettes, tout en travaillant avec leur maman. Le travail côte-à-côte leur permet d'observer les gestes des femmes, qu'elles vont s'appliquer à reproduire. »¹³ Ce type de raisonnement est surtout lié aux mentalités dues aux vieilles pratiques traditionnelles qui concevaient la femme comme étant bonne qu'au foyer, à la maternité, aux champs et aux divers travaux domestiques; la relayant ainsi à une place d'infériorité et de ménagère, ce qui servait d'ailleurs d'excuses autrefois pour interdire l'accès des femmes à l'école. En outre, cette vision liée aux traditions qu'ont les parents et la société envers le statut des filles, n'est pas sans répercussion; elle favorise le fait que les filles se complaisent à se cantonner aux tâches estimées traditionnellement féminines. Car, comment peuvent-elles trouver du temps pour se concentrer dans leurs devoirs et surtout de réussir? Si elles doivent, en plus d'être étudiantes, vaquer à des si lourdes responsabilités très tôt, sous prétexte qu'elles sont des futures femmes. De plus, ce genre de discours comporte un autre impact; celui de jouer sur le moral des filles en ce sens qu'elles vont finir par se convaincre que : travailler à l'école n'est pas une nécessité pour elles, puisqu'elles peuvent se marier et réussir soit disant. Ainsi, elles ne fourniront plus aucun effort en classe, les résultats ne pourront être que désastreux, et toute ambition de faire des études supérieures ou d'avoir une carrière professionnelle va ainsi mourir en elles. Ce qui donnera la côte aux garçons; puisqu'on leur aurait appris qu'ils n'ont pas le choix en tant qu'hommes que de travailler dur afin de réussir, ils doubleront probablement d'effort et de ce fait seront plus nombreux à réussir que les filles. D'autre part, il y a le problème de pauvreté, le désengagement parental, la cupidité des jeunes filles et enfin le phénomène des grossesses précoces. Ces quatre facteurs, nuisibles à l'évolution scolaire des filles, sont étroitement liés. Nous allons nous attarder

¹³ Marie-France, Labrecque (sous dir.). « **Développement international : L'étude des rapports sociaux de sexe** » Dépôt légal 1^{er} trimestre 1993, bibliothèque du Québec, pp.179.

sur chacun d'eux pour voir de quelle manière ils interagissent sur l'avenir et l'épanouissement intellectuel des filles au Gabon.

Le problème de pauvreté contribue énormément à la déperdition scolaire des filles au Gabon. En ce sens que : la plus part des familles en milieux défavorisés n'ont pas les moyens de subvenir adéquatement aux besoins de leurs enfants. « Les lycéennes de parents modestes sont confrontées à de sérieux problèmes matériels. Certaines ne peuvent faire face aux dépenses exigées par la scolarité, telles que fournitures, pension, etc. »¹⁴ Cette infortune des parents va conduire irrévocablement certaines filles à se prostituer pour subvenir à leurs besoins. Donc tout comme les vraies prostituées, elles vont entretenir des relations avec les hommes pour de l'argent. La seule différence de ces jeunes filles et des vraies prostituées est que les autres se prostituent dans des endroits précis (rues, bord de mer) et se font remarquer par leur accoutrement extravagant, ce qui n'est pas le cas de ces filles : ce sont des filles ordinaires, qui vivent chez leurs parents, portent des vêtements décents et vont à l'école. « De plus, elles sont coquettes, et veulent être élégantes. Elles rêvent d'être pareilles à ces dames de la haute société parées de bijoux et de pierres précieuses. Mais la modeste bourse familiale ne peut combler leurs aspirations. Et comme les choses belles sont coûteuses, elles s'adonnent à la prostitution pour pouvoir renouveler leurs garde-robes et financer elles même leurs études. Les parents sont indifférents et ne s'inquiètent guère de la provenance de cet argent; ils sont en paix dès l'instant où leur fille n'est pas trop exigeante à ce propos. »¹⁵ Toutefois, il est important de dire que la prostitution est arrivée avec l'urbanisation, car à l'époque précoloniale, ce phénomène était moins connu et peu développé en Afrique. Les jeunes filles recourent à de telles pratiques comme nous l'avons déjà souligné, par faute de moyen, et par pure cupidité. « La recherche de la facilité fait beaucoup de jeunes filles des parasites de la société. C'est la course aux honneurs, aux signes extérieurs de prestige : goût du luxe, des voitures, des bijoux, de l'argent. »¹⁶ C'est ainsi que les jeunes filles cherchent à gagner de l'argent, compromettant ainsi leur avenir et leur vie de future femme. Elles exposent leur vie aux maladies sexuellement transmissibles et aux enfants non désirés. Le phénomène des grossesses précoces au Gabon, est celui qui empêche le plus les filles de poursuivre leurs études.

¹⁴ Milolo, Kembe « **L'image de la femme chez les romancières de l'Afrique noire francophone** » Fribourg, Suisse : Éditions universitaire 1986, pp 241.

¹⁵ idem

¹⁶ ibid. p.247

Ainsi, 27% de jeunes filles de 15 à 19 ans sont déjà mères ou sont déjà enceintes d'un premier enfant¹⁷. Ces grossesses précoces sont dues aussi au manque d'éducation sexuelle et à la naïveté de certaines jeunes filles qui pensent encore que pour avoir l'amour d'un garçon ou pour garder un garçon qu'on aime il faut être enceinte. Pure illusion, de tels calculs ne peuvent être que désavantageux pour les filles car pendant qu'elles vont s'occuper des bébés, les garçons poursuivront leurs études. Cette situation de l'instruction des jeunes filles va avoir des impacts sur leur condition sociale en tant que femmes de demain.

2 DISCRIMINATION DE LA FEMME GABONAISE

Les femmes gabonaises occupent une place non négligeable dans la population, leur nombre équivaut à 52% ce qui fait d'elles, plus nombreuses que les hommes.

Le gouvernement gabonais n'est pas resté indifférent à cette présence féminine, il considère donc la place des femmes. Et pour manifester sa considération au genre féminin, l'État gabonais milite du mieux qu'il peut en faveur de l'égalité entre sexes et de la promotion des femmes. C'est pourquoi il a pris certaines mesures visant à l'amélioration du statut de la femme sur le plan juridique, social, politique et économique. Pour ce faire, il a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le 22 juillet 1982, laquelle est rentrée en application le 21 janvier 1983¹⁸.

2.1 Dans le code civil et pénal

Cependant, malgré ces efforts, la femme gabonaise reste tout de même discriminée à certains égards, dans le code civil, par le non-respect des lois, au foyer, dans la société, par le poids des coutumes et des préjugés sexistes et avec son conjoint. Le code civil gabonais discrimine les femmes, dans la mesure où l'âge du mariage des femmes est fixé à 15 ans tandis que celui des hommes est à 18 ans. « L'article 203 du code civil fixe à 15 ans l'âge du mariage de la jeune fille

¹⁷ Angélique Ngoma. « **Pour une discrimination positive** » Deuxième partie : Résumés des principales conclusions- Femmes et pauvreté. [En ligne] http://www.Wildaf-ao.org/fr/IMG/pdf/synthèse_etats_FR-2.pdf (consulté le 7 février 2005).

¹⁸ Nations Unies : Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Distribution générale 25 juin 2003. [En ligne] <http://www.aidh.org/femme/images/gabon.pdf> (consulté le 28 février 2005) p.2.

et à 18 ans celui du jeune homme. »¹⁹ Fixer ainsi le mariage des filles à 15 ans est une limite à leur avenir, car cela va encourager non seulement la précocité des rapports sexuels, mais aussi favoriser l'augmentation des grossesses précoces. Ce qui contribue considérablement à retarder ou à empêcher les filles de poursuivre leurs études supérieures par rapport aux garçons. Une telle disposition est en contradiction avec le fait qu'au Gabon, on est majeur à 21 ans et instituer le mariage des filles à 15 ans c'est instituer le mariage pour filles mineures. Le code civil avantage les hommes au détriment des femmes. « Par l'effet du mariage, la femme doit obéissance à son mari (art.252 du code civil), lequel est investi comme chef de famille, en vertu de l'article 253. À ce titre, il décide du domicile selon les articles 114 et 254, ou elle est obligée d'y habiter et lui recevoir tant que dure le mariage. Elle ne pourra s'en dispenser que sous autorisation du tribunal. Il convient de préciser ici que la femme mariée qui aura abandonné le domicile conjugal sera punie des peines réprimant l'adultère (art.269 du code pénal). Ce qui signifie que quelle que soit la situation d'urgence, l'épouse est contrainte d'engager une procédure longue et coûteuse pour se soustraire éventuellement aux violences dont elle pourrait être l'objet. »²⁰ Une telle disposition brime la femme, l'emprisonne et la contraint à exprimer ses capacités professionnelles seulement à l'endroit ou se trouve la résidence conjugale. « La femme mariée à un gabonais ne peut exercer sa profession qu'au lieu de résidence conjugale, plusieurs femmes perdent des postes importants en raison de cette mesure²¹ ». Donc, une femme mariée ; vivant à Libreville avec son mari, ne peut pas aller travailler dans une autre ville ou un autre pays même si elle est appelée à occuper un poste de directrice par exemple dans une ville autre.

2.2 L'emploi des femmes et leur revenu

De telles mesures contribuent à réduire les revenus des femmes, et nuisent à leur liberté de compétitions sur le marché du travail et à leur émancipation. Car comment peuvent-elles faire connaître leur savoir-faire si elles ne peuvent même pas se dépasser en ayant le choix de poursuivre leur carrière au-delà des limites de leurs résidences conjugales. Aussi l'égalité des droits et des devoirs des époux que reconnaît le code civil ainsi que le code pénal, sont en

¹⁹ *ibid.*p27

²⁰ *Ibid.* p.28

²¹ Communiqué de presse FEM\ 1476. **Les experts du CEDAW demandent au Gabon de revoir son code civil, source de nombreuses discriminations à l'égard des femmes.**

[En ligne]. http://www.un.org/news/fr-press/docs/2005/FEM_476.doc.htm (consulté le 2 février 2005) p.2

contradiction lorsqu'ils disent une chose et son contraire. « À titre indicatif, l'article 270 du code pénal punit la bigamie pour le mari et l'épouse, tandis que l'article 178 alinéa 2 les autorise à changer d'option en cours de mariage. Dans la pratique, seul l'homme peut changer l'option en cours de mariage. La femme est ainsi quelque peu contrainte d'accepter la décision de l'époux, si elle ne veut pas se voir abandonner par celui-ci ou divorcer. »²²

Dans une telle situation, en quoi les devoirs et droits sont égaux pour les époux ? Lorsque ce n'est qu'aux hommes à qui revient le choix d'être polygame ou monogame en cours d'un mariage. La loi ne doit pas faire de demi-mesure, elle devrait être soit pour une chose, soit contre elle.

2.3 Préjugés sexistes

Les autres facteurs qui font entrave à l'intégration des femmes au Gabon sont d'abord les préjugés sexistes qui continuent de porter un regard d'infériorité à l'endroit des femmes. En effet, certaines institutions de l'État continuent d'ignorer ou s'obstinent à ne pas reconnaître que la femme d'aujourd'hui a les mêmes droit que les hommes alors qu'au Gabon, l'homme et la femme son égaux devant la loi²³. Cette égalité devant la Loi ne semble pas s'appliquer lorsqu'on exige encore aux femmes mariées d'obtenir l'approbation du mari pour avoir un service auquel elles ont droit. À titre d'exemple, le commissariat général à la documentation et à l'immigration exige l'autorisation de l'époux pour l'établissement, la prorogation, le renouvellement du passeport et le voyage de l'épouse²⁴. C'est comme si les femmes étaient des bébés qui ont besoin de l'accord des parents pour avoir ou ne pas avoir une chose. Ce manque de considération à l'endroit des femmes s'observe également dans certaines institutions bancaires qui exigent l'autorisation du mari pour l'ouverture d'un compte par son époux²⁵. C'est inconcevable dans un pays où on reconnaît l'égalité des sexes, cela remet en cause la définition même de l'égalité qui est : le rapport entre individus, citoyens égaux en droits, et soumis aux mêmes obligations²⁶. Pourtant, c'est comme si l'égalité dont il est question dans la loi au Gabon exclut les femmes en laissant à

²² Communiqué de presse FEM\ 1476. **Les experts du CEDAW demandent au Gabon de revoir son code civil, source de nombreuses discriminations à l'égard des femmes.** [En ligne]. http://www.un.org/news/fr-press/docs/2005/FEM_476.doc.htm (consulté le 2 février 2005) p.5.

²³ *ibid.* p. 26.

²⁴ *idem.*

²⁵ *idem*

²⁶ Le petit Larousse illustré 2004, p. 364.

certaines institutions et coutumes le privilège d'en être au-dessus en traitant les femmes de la sorte.

2.4 Discriminées par le conjoint, emploi et revenu des femmes

Par ailleurs, il y a les traitements de certains hommes à l'égard de leur femme qui sont source d'abus. Au foyer, les tâches sont inégalement réparties, c'est à la femme que revient l'entière responsabilité de s'occuper des enfants, du ménage, de l'entretien même si cette dernière a un emploi. Les hommes quant à eux, ne font pratiquement pas grand-chose, à part participer financièrement aux dépenses familiales, dans certains cas. Pire encore, certains hommes abandonnent les enfants à la seule charge de la mère, parfois sans emploi pour des raisons injustifiées ; soit parce qu'ils ont une nouvelle aventure, soit à cause des parents qui n'apprécient pas la femme de leur fils. D'autres hommes le font aussi par mauvaise foi tout simplement. Donc, même dans le foyer, la femme gabonaise est discriminée, livrée à elle-même pour subvenir aux besoins des enfants en s'occupant de tous les charges matérielles, financières ou affectives (préparer, soigner, laver, éduquer, surveiller, etc.). Tout cela n'offre pas beaucoup de temps aux femmes pour faire plus d'heures de travail et ainsi faire plus d'argent. Et quand même elles peuvent en faire, les dépenses qu'elles ont à couvrir pour nourrir toute la famille ne les aident pas non plus à accumuler l'argent, ce qui fait que les femmes sont moins aisées côté revenu par rapport aux hommes c'est-à-dire pauvres. Le Gabon dispose de peu de statistiques permettant de faire une analyse différenciée des salaires. Signalons néanmoins que l'enquête budget consommation a cependant permis de remarquer que dans tous les secteurs d'activités, les femmes gagnent moins que les hommes et que ces différences de rémunération sont dues à 3 raisons. La première est que les femmes sont en générale moins instruites que les hommes. En effet, en 1993, 60% des gabonais occupés sans niveau d'instruction étaient des femmes. La deuxième raison quant à elle s'explique par le nombre d'heures travaillées. Puis enfin, il semblerait qu'à niveau scolaire équivalent, les femmes gagnent moins que les hommes²⁷. Discriminées à ce point, l'absence des femmes sur la scène publique ne sera-t-elle pas une évidence ?

²⁷ Bongo Doit Partir – BDP pour un Gabon nouveau : Archives : Gabon. **Bilan commun des agences des Nations Unies au Gabon année 1998.** [En ligne]

http://www.bdpgabon.org/articles/categories/France_gabon/archives/France_gabon-archives-1-1999.shtml-32k (consulté, le 23 février 2005), p.13.

3 IMPLICATION POLITIQUE ET SOCIALE

3.1 Femmes au cœur des décisions politiques

En dépit de cet arbitraire dont les femmes sont victimes, il y a un certain nombre qui vont poursuivre la lutte du statut de la femme au Gabon en relevant des défis surprenants et remarquables dans des domaines où la probabilité de voir une femme équivalait à zéro autrefois. Non pas parce qu'elles n'avaient pas les capacités, mais simplement parce qu'elles en étaient exclues.

La « *constitution gabonaise garantit aux citoyens des deux sexes l'égalité des droits politiques. Ainsi la femme gabonaise a le droit de vote et est éligible dans les mêmes conditions que les hommes auprès de tous les organismes publics* »²⁸. Ainsi, aujourd'hui, les femmes gabonaises siègent avec les hommes aux assemblées et occupent de plus en plus des postes de haute direction et des ministères. Une vraie révolution s'est opérée dans l'espace public : les Gabonaises y figurent désormais, bien que peu nombreuses à ces postes. À cet effet, on compte : 10 femmes sur 120 à l'Assemblée Nationale (dont la vice-présidente), 10 femmes sur 93 personnes au conseil Economique et social, 1 femme sur 9 au conseil de communication, 11 femmes sur une centaine de sénateurs et 3 femmes sur plus de 40 membres du gouvernement, 1 femme sur 9 à la cour constitutionnelle (dont une femme à sa tête) et 2 femmes sur 60 généraux d'armée²⁹. Outre cette faible représentation des femmes, force est de reconnaître qu'elles sont à la tête des grandes institutions publiques, parapubliques et privées. On note par exemple, la présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Marie Madeleine Mborantsuo et une autre juge de la Cour constitutionnelle, Mme Louise Angue. Sans oublier les femmes ministres : Mme Paulette Missambo, ministre de la santé publique, Mme Angélique Ngoma, ministre de la famille, de la protection de l'enfance et de la promotion de la femme, Mme Alice Lamou, ministre de la marine

²⁸ Nations Unies : **Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes**. Distribution générale 25 juin 2003. [En ligne] <http://www.aidh.org/femme/images/gabon.pdf> (consulté, le 28 février 2005) p.10.

²⁹ Bongo Doit Partir – BDP pour un Gabon nouveau : Archives : Gabon. **Bilan commun des agences des Nations Unies au Gabon année 1998**. [En ligne] http://www.bdp-gabon.org/articles/categories/France_gabon/archives/France_gabon-archives-1-1999.shtml-32k (consultée le 23 février 2005), p.12.

marchande chargée des équipements portuaires, et enfin Mme Ursule Ekie, ministre déléguée auprès du ministre d'État du commerce et du développement industriel, chargé du NEPAD.

3.2 Femmes artistes et autres

Hormis ces femmes ministres et juges, il y a aussi des femmes médecins, avocates, enseignantes, techniciennes, commerçantes, cultivatrices, artistes, journalistes, etc. qui participent aussi à la valorisation des femmes en excellant dans leur poste tout en créant des mouvements et associations de femmes visant à leur intégration et à la défense de leurs droits dans la société.

Il y a par exemple un groupe remarquable d'artistes gabonaises qui, au travers de leur métier de chanteuses, dénoncent les abus faits aux femmes; en abordant des thèmes qui parlent notamment de ce qu'elles endurent dans leur foyer, de la religion qui adoucit leur misère, de pauvreté, de l'infidélité, des violences faits aux femmes, etc. Par la même occasion, elles représentent ainsi les autres femmes. De ces femmes artistes, on peut citer : Aziz I'nanga, Patience Dabany, Angèle Assélé, Stéphanie Afene, Annie Flore Batchiellilys, Nicole Amogho, Marie-Colombe Ngondjo. Toutes ces femmes sont des ambassadrices de la femme gabonaise dans la société, aux travers de leurs voix, elles contribuent à l'affirmation du statut des femmes par la musique et l'art qui sont d'autres moyens d'expression pour dénoncer les choses qui nous touchent réellement.

3.3 Action sociale : associations de femmes

Diverses associations et mouvements ont été mis en place par les femmes elles-mêmes, pour marquer leur engagement face aux problèmes qui les concernent. En apportant ainsi leurs contributions à la bonne marche du pays par des activités qui, de près ou de loin, peuvent faire toute une différence dans la vie des gens, au niveau socioculturel et politique. Leurs actions visent à toucher les couches sociales les plus défavorisées, les jeunes filles, les populations rurales, les femmes et hommes ignorants ou simplement récalcitrants face aux méfaits de certains fléaux. Ainsi, au travers des campagnes de sensibilisation, ces associations de femmes interviennent auprès des populations pour les prévenir du danger de certaines maladies (exemple, le sida, le paludisme ou le phénomène des grossesses précoces chez les jeunes filles, etc.) tout en les informant sur les moyens de lutter contre elles ou de les éviter. En revanche, ces associations de femmes ne limitent pas leurs programmes de luttes et de sensibilisation, seulement aux

maladies : ils s'étendent aussi sur les problèmes économiques, touchant la pauvreté des femmes, la formation des filles mères, la maternité, la protection et le droit de l'enfance de même que l'intégration et les droits des femmes. À cet effet, on note des associations tels que : l'association des femmes juristes gabonaises ; l'association des femmes éducatrices ; l'association pour la maternité responsable ; l'association des femmes rurales ; le réseau des femmes ministres et parlementaires gabonaises pour ne citer que celles-là. Ce sont quelques-uns de ces organismes de femmes au Gabon qui se battent pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes dans toutes les sphères de la société, et pour remédier aux problèmes de revenu et de pauvreté dont les femmes sont les plus touchées. Les femmes se sont aussi lancées dans un mouvement associatif financier à travers des tontines et des caisses d'épargnes villageoises³⁰.

3.4 Défense des droits des femmes

Pour manifester l'intérêt qu'il porte aux femmes, le gouvernement gabonais a encouragé l'existence d'un ministère de la famille pour : « la protection de l'enfance et la promotion de la femme et d'un observatoire des droits de la femme et de la parité (ODEFPA) dont les objectifs sont la défense des droits de la femme, de la famille et de l'enfant et l'harmonisation des dispositions discriminatoires en conformité à l'esprit de la constitution. »³¹ Le ministre à la tête de ce ministère est une femme (Mme Angélique Ngoma.). Ce qui fait que les changements en faveur de l'intégration de la femme commencent à se concrétiser timidement. De telles initiatives montrent bien que les Gabonaises ne sont pas en reste des revendications et de la reconnaissance et de l'égalité des sexes pour lesquelles les femmes du monde se battent. Bien au contraire, elles ont pris consciences que : l'amélioration de leurs conditions de vie, et le rôle qu'elles ont à jouer dans la société passent avant tout par une coopération active de leur part dans l'espace publique. De plus, pour étendre leurs actions, elles travaillent en collaboration avec les femmes d'autres pays et les ONG internationales. Ce qui prouve qu'elles mènent des combats aussi bien au niveau régional qu'international.

³⁰ Nations Unies : Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Distribution générale 25 juin 2003. [En ligne] <http://www.aidh.org/femme/images/gabon.pdf> (consulté le 28 février 2005).

³¹ Idem.

CONCLUSION

En définitive, l'accès à l'éducation est certes ouvert aux deux sexes au Gabon, mais le fait qu'il y ait moins de filles aux études supérieures, n'avantage pas leur insertion dans la société une fois devenue « femmes ». De même, il est important que l'État gabonais double d'effort pour investir considérablement dans le domaine de l'éducation afin de compenser les manquements dont souffre le système éducatif. Cependant, pour de meilleurs résultats, il serait judicieux que les parents assument aisément leur rôle de premiers éducateurs et que les élèves prennent conscience que leur avenir dépend de leurs études et pour cela, ils doivent suivre studieusement leurs cours, et obéir aux conseils des parents et des enseignants. Quant aux problèmes de la déperdition des jeunes filles, il est important d'une part que l'information sur la sexualité soit vulgarisée au point d'ajouter un programme d'éducation sexuelle dans les cours du secondaire pour prévenir les élèves de tous les dangers qu'ils peuvent rencontrer s'ils s'adonnent précocement et sans protection au sexe. D'autre part, les parents, les mères en particulier, doivent être proches de leurs filles et discuter avec elles de toutes les questions qui ont trait aux garçons et à la sexualité sans tabou. Quant aux jeunes filles, elles doivent écouter les conseils de leur maman et se consacrer aux études avant de penser aux garçons surtout si elles sont très jeunes et mal préparées à avoir des rapports sexuels.

En ce qui concerne les discriminations faites aux femmes dans le code civil, pénal, au foyer et dans la société par les préjugés sexistes, un travail sérieux exige d'être fait. Tout d'abord, il serait, par exemple, très bien que le législateur revoie attentivement les codes pénal et civil afin d'extraire ou de bien reformuler les articles de lois qui paraissent avantageuses pour certains (exemple les hommes) au détriment des autres (exemple les femmes). Ensuite, un autre travail doit être fait pour changer les mentalités, car tant et aussi longtemps que les mentalités et les comportements rétrogrades et discriminatoires n'auront pas été délaissés au Gabon, l'obtention d'un changement durable en faveur de la condition féminine sera difficile. Toutefois, cela demeure l'affaire d'un long processus qui va se faire graduellement dans le temps. Pour se faire, ce changement devra s'effectuer à deux niveaux: d'abord dans l'esprit des femmes elles-mêmes, elles doivent cesser de se complaire dans une situation d'infériorité pour des motifs qui n'en valent pas la peine, elles doivent être entreprenantes et réaliser que l'égalité entre hommes et

femmes est réelle, elles doivent vivre cette égalité individuellement, dans leur rapport avec les hommes et dans la société. Car aujourd'hui, les femmes ont les mêmes droits que les hommes et les choses qui semblaient prioritaires pour elles autrefois (maternité, mariage) ne le sont forcément plus à présent. Cependant, cela ne veut pas dire que les femmes doivent cesser de s'occuper de leur mari et d'assumer leur devoir d'épouse ; elles doivent laisser à l'homme la place qui lui revient à la maison selon les valeurs morales et religieuses de nos sociétés pour la bonne marche du foyer. Mais cela ne veut en aucun cas dire que l'homme doit abuser de cette importance que sa femme veut bien lui accorder en la maltraitant ou en la considérant comme une mineure. Cela veut au contraire dire qu'il doit vivre avec elle comme une équipière égale en droit et lui donner en retour le respect et l'importance qu'elle mérite.

Les femmes gabonaises sont présentes dans la sphère publique par leurs implications dans les associations, présentes au cœur des décisions politiques, elles occupent des postes non négligeables et mènent des actions de lutte contre la pauvreté, les maladies, etc. Toutefois, l'infériorité de leur nombre dans l'espace public est une faiblesse pour le combat qu'elles mènent pour le respect de leurs droits dans la société. Il serait bien que les femmes s'intègrent davantage dans l'espace public en étant solidaires, pour un impact plus dynamique et rentable de leur lutte.

BIBLIOGRAPHIE

Monographies

Adjamagbo-Johnson, Kafui. « **Le politique est aussi l'affaire des femmes** », *Politique africaine*, No 65, mars 1997, pp 62-73.

Hesseling, Gerti, Locoh, Thérèse. « **Femmes, pouvoirs, sociétés** », *Politique africaine*, No 65, mars 1997, pp.3-20.

« **Les femmes en Afrique subsaharienne** », *Les dossiers de presse du CDTM*, No 47, mai 1993, pp. 27-77.

Marie France Labrecque (sous dir.). « **Développement international : L'étude des rapports sociaux de sexe** » Dépôt légal 1^{er} trimestre 1993, bibliothèque du Québec pp.17

Milolo, Kembe « **L'image de la femme chez les romancières de l'Afrique noire francophone** » Fribourg, Suisse : Éditions universitaire 1986, pp 241-263

Internet

Alain Mignot, **Rapport sur l'enseignement supérieur au Gabon** [En ligne]
<http://www.coimbra-group.be/acp/doc/Rapport%20Gabon.pdf> (consultée le 25 février 2005)

Angélique Ngoma. « **Pour une discrimination positive** » Deuxième partie : Résumés des principales conclusions- Femmes et pauvreté. [En ligne]
http://www.Wildaf-ao.org/fr/IMG/pdf/synthese_etats_FR-2.pdf (consultée le 7 février2005)

Bongo Doit Partir – BDP pour un Gabon nouveau : Archives : Gabon. **Bilan commun des agences des Nations Unies au Gabon année 1998**. [En ligne]
http://www.bdpgabon.org/articles/categories/France_gabon/archives/France_gabon-archives-1-1999.shtml-32k (consultée le 23 février 2005) Et
[En ligne] http://www.bdpgabon.org/gouvernement/gouv_bongo-32k-13_mar.2005
(consultée le 15-03-05)

Communiqué de presse FEM\ 1476. **Les experts du CEDAW demandent au Gabon de revoir son code civil, source de nombreuses discriminations à l'égard des femmes**.
[En ligne]. http://www.un.org/news/fr-press/docs/2005/FEM_476.doc.htm (consultée le 2 février 2005)

Nations Unies : Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Distribution générale 25 juin 2003. [En ligne]
<http://www.aidh.org/femme/images/gabon.pdf> (consultée le 28 février 2005)

**Publication en ligne par Gabon Solidarité Internationale,
www.gabsoli.org/publications/gabon/femme_gabon_espace_public.pdf, Juin 2005**

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que son auteur.

Le présent document ne peut être ni reproduit ni utilisé pour usage commercial. Seule une utilisation personnelle est permise à condition d'indiquer la source.